



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du TARN

**PROCES VERBAL**  
**Séance du mardi 04 juin 2019**  
**à 20 h 30 à Réalmont**

*L'an deux mille dix-neuf, le mardi quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Luc CANTALOUBE, Président.*

**Présents :** Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Robert ROUMEGOUX, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Jérôme FABRIES, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise BARDOU, Monsieur Jean-Louis CALVET, Monsieur Sébastien GARRIGUES, Madame Béatrix JOLLET, Monsieur Hervé SOULIE, Monsieur Christian CROS, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Georges KIRTAVA (*suppléant*), Madame Floriane BAUGUIL, Monsieur Bernard TROUILHET.

**Excusés donnant procuration :** Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU donnant procuration à Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Françoise MAURIE donnant procuration à Monsieur PATTE DE DUFOURCQ, Madame Marie-Claude ROBERT donnant procuration à Monsieur Jérôme FABRIES, Madame Corinne BELOU donnant procuration à Madame Françoise BARDOU.

**Excusé absent :** Monsieur Fabrice MARCUZZO.

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Henri VIAULES.

**Participait également :**

Monsieur Bernard FABRE (D.G.S. Communauté de Communes Centre Tarn).

**« Accompagner la transmission des exploitations agricoles en Centre Tarn »**

Présentation de l'action projetée sur le territoire Centre Tarn dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial porté par le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides (PTAB) par : M. Cédric VAUTE, membre du Bureau de la Chambre d'Agriculture du Tarn, M. Arnaud POUSTHOMIS, Chef du Service Entreprises – Stratégie, Mme Marie-Line CAZENAVE, Animatrice Secteur Ségala et Mme Anaïs HUOT, Chargée de mission Agriculture et Alimentation Locale du PTAB.

M. le Président indique que deux sujets importants en matière économique pour Centre Tarn seront abordés au cours de la séance : l'agriculture et le commerce.

Il rappelle que le rôle et la place que tient l'agriculture en Centre Tarn ont notamment été mis en évidence dans le Diagnostic Agricole Rural et Foncier réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi mais aussi soulignés lors de la journée d'échange qui s'est tenue en décembre 2017.

Il donne ensuite la parole aux représentants de la Chambre d'Agriculture du Tarn.

M. VAUTE indique que l'installation est l'une des priorités de la Chambre d'Agriculture dans le cadre de la mandature qui débute. Selon lui, le nombre d'installations reflète la santé de l'agriculture et donc la santé du territoire. Se préoccuper de la transmission est primordial afin d'assurer le renouvellement qui d'ailleurs s'opère de plus en plus hors du cadre familial. Beaucoup d'installations donne aussi lieu à la mise en œuvre de nouvelles productions.

Pour réussir au mieux en la matière, la Chambre d'Agriculture et la Communauté de Communes se doivent de travailler conjointement.

M. POUSTHOMIS s'interroge sur ce qui peut être fait en matière de transmission dans la perspective de maintenir une activité économique sur le territoire.

Il relate succinctement l'activité du Point Accueil Installation (niveau départemental) :

- environ 300 porteurs de projet sont reçus par an, nombre plutôt en augmentation
- 70 à 75 dossiers DJA (Dotation Jeune Agriculteur) par an dont environ 25 hors cadre familial
- projets de plus en plus divers : 50 % sur des circuits courts, un tiers en maraîchage et agriculture biologique et de plus en plus sous forme sociétaire.

Il poursuit avec les données relatives au Point Accueil Transmission (niveau départemental) :

- environ 100 agriculteurs reçus par an
- organisation de 3 forums « Transmission » par an à l'échelle du Département et près de 50 sessions collectives territoriales dont certaines à Réalmont ainsi que des actions partenariales plus ciblées sur certains territoires.

En matière d'installation, les enjeux majeurs sont :

- accompagner un nombre croissant de projets avec un objectif tant de viabilité (dimension économique) que de vivabilité (dimension sociale)
- sécuriser chaque projet dans la durée (conseil, suivi) .

En matière de transmission, les enjeux majeurs sont :

- développer un accompagnement individuel anticipé et plus complet,
- travailler avec les territoires pour repérer les cédants et favoriser les reprises
- promouvoir les formes sociétaires.

M. CROS s'interroge sur l'absence de candidats en ovins lait ou viande.

M. POUSTHOMIS indique que les données présentées ne sont pas complètes et estime à 7 ou 8 le nombre d'installations par an.

M. le Président souligne quant à lui la proportion importante de projets sur des circuits courts et le nombre significatif d'installations hors cadre familial.

Mme CAZENAVE présente l'action « Accompagner la transmission des exploitations agricoles en Centre Tarn » et débute son intervention par les données 2016 relatives au territoire :

373 chefs d'exploitation dont 136 de + de 55 ans, soit 36 %	68 cotisants solidaires (1) dont 44 de + de 88 ans , soit 65 %
9 installations	1 installation
13 départs	10 départs

(1) taille exploitation < 10 ha, souvent activité non professionnelle

l'action conjointe projetée vise à :

- favoriser le maintien, voire le développement de l'activité agricole, sous toutes ses formes,
- accompagner les agriculteurs futurs cédants qui n'ont pas de repreneur dans la transmission de leur exploitation,
- faciliter la transmission à de nouveaux agriculteurs.

Les différentes étapes de la démarches sont les suivantes :

- repérer les agriculteurs ayant plus de 55 ans et qui n'ont pas de repreneur identifié,
- définir la liste des personnes à contacter prioritairement pour leur proposer un accompagnement à la transmission
- prendre contact avec les futures cédants dits « prioritaires » pour proposer un premier entretien d'environ deux heures
- i- Rencontrer individuellement les futurs cédants intéressés pour mieux cerner leur projet de cession et proposer un accompagnement personnalisé
- qualifier et diffuser les offres pour les exploitations concernées par une recherche de repreneur en commun avec la Communauté de Communes.

A l'initiative de M. GARRIGUES, une discussion s'engage sur la viabilité des exploitations agricoles notamment durant les premières années.

M. POUSTHOMIS reprend la parole et sollicite auprès des élus un appui pour déterminer conjointement la liste des cédants « prioritaires ».

M. CALS s'interroge sur le volet foncier et sur le rôle de la SAFER.

M. POUSTHOMIS propose d'inviter cet établissement à participer au Comité de Pilotage de l'action qui sera prochainement constitué.

M. FABRIES souhaite savoir s'il existe des données statistiques sur l'agrandissement.

M. POUSTHOMIS indique que l'on peut l'apprécier à partir du taux de remplacement des exploitations (nombre d'exploitations ayant au moins un installé dans l'année / nombre d'exploitations ayant au moins un départ dans l'année). A titre indicatif, le taux moyen de remplacement sur la période 2013-2015 est de 95,4 % sur Centre Tarn.

Il attire ensuite l'attention de l'assemblée sur la nécessaire confidentialité à observer sur les données personnelles des exploitants.

M. MADAULE souligne qu'il s'avère nécessaire d'accorder une importance au renouvellement des générations mais aussi de relever le défi de nouer un dialogue entre les agriculteurs et les nouveaux arrivants pour une meilleure et durable cohabitation.

M. le Président donne au nom de l'assemblée son accord au lancement de la démarche qui consistera en un premier temps à finaliser la liste des agriculteurs à contacter prioritairement d'ici la fin du mois d'août prochain ; les rencontres individuelles avec les cédants intéressés se déroulant de septembre à décembre. Pour ce faire, les élus seront appelés à se réunir prochainement par secteur (découpage à venir).

Il remercie les représentants de la Chambre d'Agriculture et du PTAB pour leur implication dans cette action.

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, M. le Président soumet le procès-verbal de la séance du 30 avril 2019 à son approbation. Ledit procès-verbal est approuvé à l'unanimité .

Il propose ensuite à l'assemblée d'ajouter le point suivant :

- Tarifs 2019-4.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **DÉCISIONS DE BUREAU**

### **DÉLIBÉRATIONS**

#### **PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

- Politique Locale du Commerce : Validation plan d'actions 2019/2023
- Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

#### **PÔLE ADMINISTRATION – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES**

##### *Finances :*

- Budget Principal : Décision Modificative 2019-01
- Budget Annexe Service Commun : Décision Modificative 2019-01
- Tarifs 2019-4
- Aménagement « Coeur de village et ses espaces multi-générationnels » à Laboutarié – Versement d'un fonds de concours

### **QUESTIONS DIVERSES**

## **DÉCISIONS DE BUREAU PAR DELEGATION**

### **2019-07 du mardi 9 avril 2019 : Matériel mutualisé - Modification du règlement intérieur de l'EICT**

Considérant que l'ensemble du parc de matériel mutualisé est actuellement assuré par la Communauté de Communes, pour toute dégradation, même en cas de mise à disposition auprès d'un tiers,

Considérant qu'une franchise d'un montant de 300,00 € s'applique pour chaque matériel mis à disposition,

Il est proposé de modifier le règlement intérieur de l'Espace Intercommunal Centre Tarn (EICT) afin de pouvoir demander un chèque de caution à hauteur de la franchise applicable, soit un montant de 300,00 €. Cette nouvelle modalité concernerait la mise à disposition des scènes, podiums, chapiteaux et systèmes de sonorisation.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, décide de procéder à la modification du règlement intérieur de l'EICT susvisée.

### **2019-08 du mardi 30 avril 2019 : Recrutement d'un agent non titulaire**

Le Bureau a délégation pour recruter, en tant que de besoins, des agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité, conformément à l'article 3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au vu du surcroît d'activité du service «Tourisme» de la Communauté de Communes Centre Tarn, il convient de créer un emploi d'agent non titulaire à temps complet pour une durée d'un an du 21 mai 2019 au 20 mai 2020, soit :

- un poste de Chargé de mission tourisme pleine nature – grade d'attaché territorial

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de procéder au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions susvisées,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

### **2019-09 du mardi 30 avril 2019 : Recrutement d'un agent non titulaire**

Le Bureau a délégation pour recruter, en tant que de besoins, des agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité, conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au vu du surcroît d'activité du service «Tourisme » de la Communauté de Communes Centre Tarn, il convient de créer un emploi d'agent non titulaire à temps complet pour une durée maximale de 2 mois sur la période du 01 juillet au 31 août 2019, soit :

- un poste d'adjoint administratif – grade d'adjoint administratif C1

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de procéder au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions susvisées,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

**2019-10 du mardi 30 avril 2019 : Recrutement d'un agent non titulaire**

Le Bureau a délégation pour recruter, en tant que de besoins, des agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité, conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au vu du surcroît d'activité du service «Ordures Ménagères» de la Communauté de Communes Centre Tarn, il convient de créer un emploi d'agent non titulaire à temps complet pour une durée maximale de 2 mois sur la période du 01 juillet au 31 août 2019, soit :

- un poste d'adjoint technique – grade d'adjoint technique C1

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de procéder au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions susvisées,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

**2019-11 du mardi 30 avril 2019 : Emprunt Caisse d'Epargne de Midi Pyrénées de 340 000€ - Investissements**

Après avoir pris connaissance de la proposition de financement de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées en date du 17 janvier 2019,

Vu l'adoption du budget primitif 2019 en date du 15 avril 2019 par le conseil communautaire,

Le bureau exécutif décide :

Article 1<sup>er</sup> :

Pour financer les travaux d'investissement de 2019, la Communauté de Communes Centre Tarn contracte auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt de la somme de 340 000 euros d'une durée de 20 ans à un taux fixe de 1,71.%, les échéances seront payées selon une périodicité trimestrielle .

Type d'amortissement : Constant

Frais de dossier : 500,00€

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat de prêt correspondant et toutes pièces utiles se rapportant à cette affaire.

**2019-12 du mardi 21 avril 2019 : Avenant à la convention de mise à disposition du Dojo au Comité de Judo du Tarn**

Vu la décision n° 2018-40 du 31 juillet 2018 ayant pour objet : Mise à disposition du Dojo au Comité de Judo du Tarn,

Vu la convention de mise à disposition du Dojo Départemental de Judo et Disciplines Associées passée le 1<sup>er</sup> août 2018 avec le Comité de Judo du Tan et notamment son Article 13 : Modification,

Considérant que l'aide départementale d'un montant de 3 000,00 € perçue par le Comité a vocation à être reversée à la Communauté de Communes pour couvrir les charges de fonctionnement du Dojo départemental,

Il est proposé de passer un avenant à la convention de mise à disposition afin de permettre à la Communauté de Communes de recouvrer cette somme.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du dojo au Comité de Judo du Tarn passée le 1<sup>er</sup> août 2018,
- autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant et toute autre pièce utile à l'exécution de la présente décision.

### **2019-13 du mardi 21 mai : Centre d'Enfouissement Technique d' « Al Gouty » à Réalmont – Suivi de la stabilité**

Vu l'arrêté préfectoral portant mise en conformité et imposant des garanties financières au CET de Réalmont en date du 23 novembre 2000,

Vu les prescriptions techniques annexées à l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2000 et, notamment, son Article 42 : Programme de suivi,

Considérant qu'il y a lieu de se conformer auxdites prescriptions techniques et par voie de conséquence de mettre œuvre les différentes opérations que comporte le programme de suivi post-exploitation,

Il est proposé de confier à la Société FONDASOL HYDROGEOLOGIE une mission de suivi inclinométrique et topographique du CET d'Al Gouty durant les années 2019 à 2022.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- confie à la Société FONDASOL HYDROLOGIE domiciliée 29, chemin de la Violette à l'Union (31240) la mission de suivi inclinométrique et topographique du CET d'Al Gouty de 2019 à 2022 moyennant le prix de 15 425,00 € HT (18 510,00 € TTC – proposition N/Réf. : DE.ETH.18.09.027- Ind A / DTHY-19-04-077 du 7 mai 2019) réparti comme suit :

- \* suivi inclinométrique : 8 045,00 € HT

- \* suivi topographique : 7 380,00 € HT

- acte le principe d'une facturation échelonnée de la mission sur les quatre années,
- autorise Monsieur le Président à signer la lettre de commande et toute autre pièce utile à l'exécution de la présente décision.

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **PÔLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

#### **- Politique Locale du Commerce : Validation plan d'actions 2019/2023**

M. FABRIES rappelle à l'assemblée que le maintien et la dynamisation des commerces de cœur de bourg constituent des enjeux primordiaux pour le territoire Centre Tarn en termes économique et social mais aussi en matière d'emplois.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a inscrit, dans le libellé de la compétence (obligatoire) « développement économique » exercée par les Communautés de Communes, une nouvelle prérogative intitulée « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » ; cette politique devant s'entendre comme la capacité de concevoir, initier, coordonner les interventions respectives, communales et communautaires, dans le cadre d'une stratégie territoriale.

Afin de construire cette stratégie, la première étape a consisté en la réalisation d'un diagnostic de la situation commerciale en Centre Tarn élaboré par la CCI du Tarn en juillet 2018 ; diagnostic qui a révélé les enjeux suivants :

- Conforter l'attractivité du territoire
- Maintenir les équilibres
- Enrayer la vacance commerciale
- Renforcer les temps forts, les locomotives
- S'adapter aux consommateurs
- S'impliquer, mobiliser, bâtir et mener un projet collectif

Ces enjeux ont permis de fixer les premiers éléments d'orientation de la politique locale et de définir en Conseil Communautaire le 17 décembre 2018, l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ».

De nombreuses réunions animées par le Cabinet SYNAE se sont tenues de septembre 2018 à avril 2019, dont certaines réservées aux commerçants, et ont permis de bâtir la stratégie, abordée en deux points : la stratégie spatiale et la stratégie d'accompagnement et d'animation, puis la déclinaison de cette stratégie en un plan pluriannuel d'actions à court, moyen et long terme :

#### **A. DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE**

- A1 – Appuyer les projets des commerçants
- A2 – Détecter des projets pour conforter l'offre commerciale
- A3 – Inciter à la modernisation et la montée en compétence
- A4 – AMO pour la mise en place d'un plan d'actions « travaux » sur Réalmont

#### **B. ANIMATIONS COMMERCIALES ET PROMOTION DE L'OFFRE**

- B1 – Communiquer sur l'offre commerciale et sur l'animation locale
- B2 – Soutien aux communes
- B3 – Appui à la structuration d'une association de commerçants
- B4 – Soutien aux projets portés par l'association de commerçants

#### **C. CONDITIONS D'IMPLANTATION ET COMMERCIALITE DES ESPACES**

- C1 - Aide à la rénovation et à la commercialisation des locaux d'activités commerciales
- C2 – Agir via les documents d'urbanisme
- C3 – Agir via les outils réglementaires
- C4 – Soutien aux démarches d'aménagements urbains des communes favorisant l'activité commerciale
- C5 – Améliorer et développer la signalétique commerciale.

La prise en compte de toutes ces thématiques implique forcément un niveau d'engagement et de moyens de la Communauté de Communes. Une estimation des besoins (humain et financier) a été faite et le choix s'est porté sur le recrutement d'une personne en CDD de 1 an renouvelable.

Un calendrier des actions avec une priorisation pour 2019-2020 est proposé :

- Accompagnement renforcé pour les entreprises et porteurs de projets
- Soutien aux porteurs de projet circuits courts
- Appui à la montée en compétence
- Plan d'actions «travaux» sur Réalmont

- Appui à la communication
- Appui à la structuration et soutien aux projets d'une association de commerçants
- Aide à la rénovation des locaux d'activités commerciales
- Politique d'urbanisme encadrant le développement sur la périphérie et protégeant le linéaire commercial du centre-ville de Réalmont
- Signalétique

M. PATTE DE DUFOURCO s'interroge sur l'importance du budget annuel qui serait compris entre 80 000 et 100 000 € à partir de 2020.

M. FABRIES précise que ce montant comprend des subventions d'investissement (30 000 à 50 000 €) et que les actions soutenues dans ce cadre restent encore à définir. Il souligne que ce plan d'actions est ambitieux mais jugé nécessaire avec notamment le recrutement du(de la) chargé(e) de développement du commerce local qui va intervenir sous peu.

M. PATTE DE DUFOURCO se demande pourquoi les commerçants ne se prennent-ils pas en main.

M. FABRIES considère que le rôle de la Communauté de Communes c'est d'être l'aiguillon. De manière concrète et pour répondre à l'inquiétude manifestée par les commerçants de Réalmont par rapport aux travaux d'aménagement projetés, plusieurs commerçants ont été invités à se réunir pour réfléchir ensemble à la définition d'une identité visuelle du commerce local. Démarche qui a suscité une mobilisation croissante. La Communauté de Communes est aussi venue en appui (technique et financier) à l'organisation d'un défilé de mode dont l'idée avait été avancée par quelques commerçantes. Ces deux actions n'auraient pas pu voir le jour ou être conduites si la Communauté de Communes n'avait pas été aux côtés et à l'écoute des commerçants.

M. le Président souligne que sur nombre de territoires, lorsqu'existe une dynamique c'est quand la collectivité accompagne.

M. PATTE DE DUFOURCO poursuit en s'interrogeant sur la raison pour laquelle le commerce de Réalmont ne se porte pas bien.

M. FABRIES rappelle que le diagnostic réalisé il y a quelques mois par la CCI du Tarn apporte des éléments de réponse à cette question (difficultés d'adaptation aux évolutions, augmentation du commerce en ligne, ...).

M. VIAULES fait quant à lui part de l'implication croissante des commerçants qu'il a pu constater tant au niveau de la définition de l'identité visuelle du commerce local que de la création d'un chéquier promotionnel. L'accompagnement de la Communauté de Communes doit s'inscrire dans le temps, le (la) chargé(e) de mission ira à la rencontre de chaque commerçant(e) et contribuera ainsi à retisser du lien.

M. GARRIGUES indique que le(la) chargé(e) de mission devrait jouer le rôle de catalyseur.

Mme BASCOUL s'interroge sur la non prise en compte du tourisme.

M. FABRIES confirme que le plan d'actions concerne le commerce, le tourisme étant une autre compétence exercée par la Communauté de Communes et pour laquelle l'accompagnement des acteurs a été confié à l'Office de Tourisme Centre Tarn.

Mme CALMET indique qu'il ne faut pas omettre de prendre en considération la clientèle âgée qui apprécie, souligne-t-elle, le commerce local.

M. GARRIGUES invite quant à lui à penser à l'évaluation des actions qui seront menées.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le plan d'actions 2019/2023.

**- Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé**

A l'invitation de l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalités, au côté de la Fédération Hospitalière de France, de Régions de France et de l'Assemblée des Départements de France, M. le Président propose à l'assemblée d'adopter le vœu suivant :

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1 000 hôpitaux publics et 3 800 établissements sociaux et médico-sociaux publics,

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers,

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé,  
Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique,

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés,  
Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences,

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé,

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales,

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement,

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le Conseil Communautaire souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé,

Le Conseil Communautaire demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les huit enjeux suivants :

- La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires.
- La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
- La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
- Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
- La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
- Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
- La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
- La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, autorise le Président à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes.

M. ROUMEGOUX fait état des difficultés rencontrées par une famille résidant sur sa Commune pour trouver une infirmière.

M. le Président indique que ce n'est pas un cas isolé puisque les mêmes difficultés sont survenues sur la Commune de Poulan-Pouzols ou encore la Commune déléguée de Saint-Antonin de Lacalm. Il rappelle qu'une infirmière libérale est libre d'accepter ou pas un nouveau patient et signale en outre une évolution des périmètres d'intervention des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), celui de Graulhet s'étendant désormais à la Commune de Terre-de-Bancalié.

## **PÔLE ADMINISTRATION**

### **- Budget principal : Décision Modificative 2019 – 1**

En décembre 2018, une subvention de 15 000,00 € a été encaissée. Celle-ci a été attribuée au FIO (compte 7478) en lieu et place du PLUi (compte 1311). Afin de régulariser les écritures, il y a donc

lieu d'ouvrir des crédits au compte 673 afin d'annuler le titre de 2018 émis au compte 7478, en diminuant d'autant le compte 022 des dépenses imprévues.

Par ailleurs, afin de pouvoir solder les amortissements de 2019, il s'avère nécessaire d'augmenter les crédits du compte 6811 (042) en diminuant d'autant le virement à la section d'investissement chapitre 023.

M. VIAULES propose à l'assemblée d'adopter la décision modificative n° 2019-1 suivante :

COMPTES	DÉPENSES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
022 – Dépenses imprévues	- 15 000,00 €
673 – Annulation titre exercice antérieur	+ 15 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	- 734,00 €
(042) 6811 – Dotation aux amortissements	+ 734,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
021 – Virement de la section de fonctionnement	- 734,00 €
(040) 28088 – Amortissements	+ 734,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative susvisée.

#### - Budget annexe Service Commun : Décision Modificative 2019 – 1

Lors du mandatement des salaires, le prélèvement à la source génère des mandats ou des titres de régularisation de centimes. Il est donc nécessaire de prévoir des crédits au compte 658 en diminuant d'autant le compte 6811 (042).

M. VIAULES propose à l'assemblée d'adopter la décision modificative n° 2019-1 suivante :

- Augmentation des crédits sur l'article «Autres charges exceptionnelles »

COMPTES	DÉPENSES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
042 – 6811 Amortissements	- 10,00 €
65 - 658 charges diverses de gestion courante	+ 10,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative susvisée.

#### - Tarifs 2019-4

M. VIAULES propose à l'assemblée de compléter les tarifs de la Communauté de Communes pour l'année 2019 (délibérations n° 2018-067 du 28 novembre 2018, n° 2019-002 du 29 janvier 2019 et n° 2019-019 du 19 mars 2019) comme suit :

Pour le budget général :

SERVICE	PRESTATION/ARTICLE	TARIF 2019	FACTURATION
TOURISME	Louisa PAULIN Journal 1930-1936 (M.COSTON)	21,00 €	Unitaire
	Mise à disposition VAE (1 <sup>er</sup> juillet / 31août)		
	- demi-journée	10,00 €	Unitaire
	- journée	20,00 €	Unitaire
	gratuité pour les moins de 18 ans (accompagnés)		
	Box « Loisirs »	5,00 €	Unitaire

Pour le budget annexe des Ordures Ménagères :

SERVICE	PRESTATION/ARTICLE	TARIF 2019	FACTURATION
Collecte Sélective	Composteur 300 litres	15,00 €	Unitaire
	Composteur 620 litres	25,00 €	unitaire

M. VIAULES précise que chaque mise à disposition de vélo(s) à assistance électrique (VAE) donnera lieu à la signature d'une convention et qu'il sera demandé la remise d'un chèque de caution d'un montant de 500,00 €.

M. FABRIES indique que les VAE seront dans un premier temps mis à disposition des touristes au niveau du Bureau d'Information Touristique (BIT) de Réalmont et pourront, dans un second temps, être déployés sur le territoire (BIT de Montredon-Labessonnié, Camping de Réalmont, ...). Hors saison touristique, ces vélos seront à disposition des agents de la Communauté de Communes ainsi que des occupants de l'Espace Intercommunal, à titre gratuit, mais aussi et plus largement des habitants de Centre Tarn afin d'inviter ces derniers à découvrir ce mode de déplacement doux.

Le Conseil Communautaire , à l'unanimité, arrête les nouveaux tarifs 2019 susvisés qui entreront en vigueur le 15 juin prochain.

#### **- Aménagement « Coeur de village et ses espaces multi-générationnels » à Laboutarié – Versement d'un fonds de concours**

*La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2019-042 du 15 avril 2019*

M. le Président informe l'assemblée que les travaux de réfection du parking et des abords de la salle des fêtes de Laboutarié réalisés courant 2018 sous maîtrise d'ouvrage communale ont aussi concerné la VIC n° 18 qui jouxte et dessert lesdits espaces publics.

Sur un coût total de 276 290,53 € HT, les travaux de terrassement et de réfection de la chaussée de la VIC n° 18 se sont élevés à 12 796,24 € HT. Le montant total des subventions mobilisées par la Commune s'élevant à 35 956,20 €, il est proposé de prendre en charge le coût inhérent à la VIC.

M. le Président indique qu'il s'agit de retenir le montant HT et non TTC comme stipulé dans la délibération prise le 15 avril dernier.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de verser un fonds de concours d'un montant de 12 796,24 € à la Commune de Laboutarié pour financer la réalisation de l'opération "Coeur de village et ses espaces multi-générationnels".

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mme BARDOU invite les membres de l'assemblée à noter sur leur agenda la date du 30 juin, date à laquelle sera organisée la 10<sup>ème</sup> édition de l'« intervillages » à Réalmont.

La séance est levée à 22 heures 55.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du TARN

**Séance du mardi 04 juin 2019  
à 20h30 à Réalmont**

Madame BARDOU Françoise	
Madame BASCOUL Sylvie	
Madame BAUGUIL Floriane	
Madame BELOU Corinne donnant procuration à Madame Françoise BARDOU	
Monsieur BOULADE Hervé	
Monsieur BOURREL Serge	
Madame CALMET Isabelle	
Monsieur CALS Sylvian	
Monsieur CALVET Jean-Louis	
Monsieur CALVIGNAC Pierre	
Monsieur CANTALOUBE Jean Luc	
Monsieur CHAMAYOU Jean-Paul donnant procuration à Mr Jean François COMBELLES	
Monsieur COMBELLES Jean-François	

Monsieur Christian CROS	
Monsieur FABRIES Jérôme	
Monsieur GARRIGUES Sébastien	
Madame JOLLET Béatrix	
Monsieur MADAULE Jean-Claude	
Madame MAURIE Françoise donnant procuration à Mr PATTE DE DUFOURCQ	
Monsieur MARCUZZO Fabrice	Absent excusé
Monsieur OLIVIER Claude représenté par Monsieur Georges KIRTAVA	
Monsieur PATTE DE DUFOURCQ Dominique	
Madame ROBERT Marie-Claude donnant procuration à Monsieur Jérôme FABRIES	
Monsieur ROQUES Claude	
Monsieur ROUMEGOUX Robert	
Monsieur SOULIE Hervé	
Monsieur TROUILHET Bernard	
Monsieur Henri VIAULES	